

⑬ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 570 059

⑫ N° d'enregistrement national :

85 13467

⑮ Int Cl⁴ : B 65 D 55/02; G 07 F 9/10, 15/04.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑲ Date de dépôt : 11 septembre 1985.

⑳ Priorité : US, 12 septembre 1984, n° 649 616.

㉓ Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 14 mars 1986.

④① Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : Société dite : AIR-VEND, INC., constituée selon les lois de l'Etat de Minnesota. — US.

⑦② Inventeur(s) : David L. Bobert.

⑦③ Titulaire(s) :

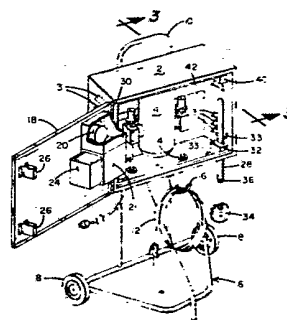
⑦④ Mandataire(s) : Rinuy, Santarelli.

⑤④ Enceinte inviolable, notamment pour distributeur automatique.

⑤⑦ L'invention concerne une enceinte inviolable cadénassée destinée à renfermer un distributeur automatique.

Elle comporte plusieurs passants métalliques 26 soudés à l'intérieur d'un panneau avant pivotant 18 et destinés à recevoir une targette 28 enfilée dans une fente ménagée dans l'extérieur de l'enceinte 2. Deux logements 32, 40, soudés à l'intérieur de l'enceinte, sont destinés à recevoir et protéger du vandalisme les extrémités de la targette 28 et le cadenas 34.

Domaine d'application : équipements de stations-service, etc.



FR 2 570 059 - A1

D

L'invention concerne des enceintes d'appareil-
lages, et en particulier une enceinte perfectionnée
réalisée en tôle, pour station-service ou distributeur
automatique pour l'automobile, par exemple un appareil
5 de distribution d'air, d'eau, pour le nettoyage par
aspirateur à effectuer soi-même ou autre.

Jusqu'à présent, l'industrie des stations-
service a offert à ses clients, gratuitement, des ser-
vices de distribution d'air, d'eau et/ou de nettoyage
10 à l'aide d'aspirateurs. Ces services étaient généralement
offerts aux fins de gagner la clientèle et leur coût
était généralement inclus dans un tarif plus élevé des
carburants et/ou des prestations mécaniques. Cependant,
étant donné que le coût réel des carburants et des presta-
15 tions mécaniques s'est élevé, les marges bénéficiaires
se sont réduites au point que les gérants ou autres
exploitants des stations-service ont été obligés de
faire un choix entre la poursuite de leurs activités
avec prestations complètes et la conversion au libre-
20 service. Avec ce changement, chaque gérant ou exploitant
de station a alors été également obligé de choisir entre
continuer à offrir les prestations précédentes, ou non,
et également de décider de la meilleure façon dont elles
pouvaient être assurées.

25 Une solution au problème précédent a été
de fournir ces prestations au client sous la forme d'un
distributeur automatique. En particulier, l'exploitant
de la station peut à présent acheter des distributeurs
automatiques tels que ceux produits par la présente
30 Demanderesse, auxquels le client peut accéder de façon
indépendante et qui offrent, à un tarif déterminé, de
l'air, de l'eau ou la mise à disposition d'un aspirateur
de nettoyage. L'exploitant peut ainsi à présent récupérer
son investissement dans la mise à disposition de ces
35 prestations, sans avoir à y consacrer du temps de son

personnel, et il rend également ces prestations disponibles à ses clients 24 heures sur 24, même lorsque la station est fermée.

5 Cependant, comme toujours avec les distributeurs automatiques restant sans surveillance pendant une durée quelconque, il existe un risque de vandalisme. Il est donc souhaitable d'entourer l'appareillage d'une enceinte inviolable appropriée qui décourage le vandalisme. Bien que ces enceintes puissent devenir extrêmement élaborées dans leurs mécanismes de dissuasion, 10 le coût de l'équipement peut devenir prohibitif et il est donc souhaitable de concevoir l'enceinte d'une manière qui fasse durer suffisamment longtemps toute tentative de vandalisme pour décourager le vandale éventuel ou permettre la détection de son intervention par 15 un surveillant de station, la police, etc. En variante, l'enceinte peut être réalisée de façon à être portative pour que l'exploitant ne la mette à disposition que pendant les heures d'ouverture.

20 Un exemple d'un tel appareil portatif est décrit dans le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 4 452 371. Celui-ci décrit une enceinte d'équipement qui interagit en coopération avec une targette cadénassée afin d'empêcher l'accès à un appareil de distribution 25 et une boîte à pièces logés à l'intérieur de cette enceinte. Cette dernière est formée de façon particulière afin que sa surface inférieure présente un évidement destiné à recevoir la targette et à abriter le cadenas pour empêcher l'accès à l'aide de coupe-boulons, etc. 30 La présente invention apporte un perfectionnement à cette structure.

 Malgré les mécanismes dissuasifs de l'enceinte précédente, certains vandales plus experts ont démontré la présence d'une faille imprévue dans la conception 35 du dispositif de verrouillage et en particulier à l'extré-

mité non cadenassée de la targette. On pensait précédemment qu'une targette cimentée satisferait les besoins de la plupart des exploitants, mais on a découvert que l'enceinte antérieure avait pour défaut de mettre à découvert et de permettre l'accès à l'extrémité coudée ou à ergot de la targette, à l'aide de divers outils. Bien que la configuration de la targette rende impossible d'utiliser des scies à métaux et autres, elle ne s'est pas avérée suffisamment dissuasive pour des voleurs équipés de meuleuses portatives et qui peuvent accéder à l'extrémité à ergot. Il est donc apparu nécessaire de reconcevoir l'enceinte afin de protéger non seulement le cadenas, mais également la targette, et de réaliser la porte afin de permettre son montage affleurant dans l'enceinte.

L'invention a été mise au point dans cette optique et elle consiste à former un second logement inaccessible, opposé au logement en retrait recevant le cadenas et destiné à recevoir une extrémité de la targette, l'autre extrémité étant disposée à l'intérieur du logement inférieur et reliée à une pièce coudée à angle droit par l'intermédiaire du cadenas. Chaque évidement est également formé dans un angle de l'enceinte afin d'être plus résistant et, par conséquent, le dispositif de verrouillage est à présent totalement protégé du vandalisme.

L'invention sera décrite plus en détail en regard du dessin annexé à titre d'exemple nullement limitatif et sur lequel :

la figure 1 est une vue en perspective avec arrachement partiel d'un distributeur d'air automatique portatif classique, commandé par pièces ;

la figure 1a est une vue en perspective de l'extrémité inférieure de la targette et de son élément de verrouillage ;

la figure 2 est une vue de face de l'enceinte selon l'invention ; et

la figure 3 est une coupe suivant la ligne 3-3 de la figure 1.

5 L'invention concerne donc une enceinte inviolable perfectionnée pour distributeur automatique. L'enceinte comprend un corps en tôle à plusieurs sections, à devant monté à fleur, sur charnières, qui peut être fixé au moyen d'une targette pouvant être insérée dans
10 l'enceinte de façon à s'engager dans plusieurs boucles complémentaires disposées à l'intérieur de l'enceinte. Cette dernière comporte deux logements protégés destinés à recevoir la targette qui peut y être insérée, et un cadenas qui fixe la première extrémité de la targette
15 à l'enceinte et un élément complémentaire de verrouillage. Les logements protègent du vandalisme les extrémités de la targette de même, par conséquent, que le contenu de l'appareil à libre service et le récipient de pièces.

La figure 1 est une vue en perspective de
20 l'enceinte selon l'invention, dans son application à un distributeur automatique utilisé en automobile, et en particulier à une enceinte inviolable 2 destinée à renfermer un compresseur d'air 4 à libre service. Un piétement tubulaire 6 de support, associé à l'enceinte
25 2, comporte deux roues inférieures 8 et une poignée 10 qui permettent à l'exploitant de la station-service de déplacer l'appareil jusqu'à tout emplacement souhaité pendant les heures d'ouverture et de ramener l'appareil dans un local verrouillé pendant les heures de fermeture.

30 Etant donné que l'ensemble illustré sur la figure 1 concerne un appareil de distribution automatique d'air, il lui est associé un tuyau à air 12 raccordé au compresseur 4 disposé à l'intérieur de l'enceinte 2. Le tuyau à air 12 passe dans une ouverture
35 inférieure entourée d'une bague protectrice 14 montée

dans cette ouverture et il est enroulé sur un crochet 16 dépassant du dessous de l'enceinte 2. Cependant, comme mentionné, à la place d'un compresseur d'air 4, il est évident que l'enceinte peut dans d'autres cas contenir un appareil de nettoyage par aspiration, un 5 appareil de distribution d'eau ou autre.

Un compteur 20 de pièces est monté sur la face arrière du panneau avant articulé 18, monté à fleur, de l'enceinte 2 et est logé dans une enceinte séparée 10 21, avec une boîte 22 à pièces. En fonctionnement, un client, après avoir inséré une ou plusieurs pièces appropriées dans le compteur 18, tourne un bouton moleté associé (non représenté) situé sur le devant du compteur 18 de façon à déposer la pièce dans la boîte 22 et à 15 actionner ainsi le compresseur 4 pendant une durée prédéterminée et réglée pour suffire au client pour gonfler les pneumatiques, remplir le radiateur, nettoyer le véhicule à l'aspirateur, etc.

Deux boucles ou passants 26 de réception 20 de targette sont également montés sur un côté de la face arrière du capot avant 18 de manière que, lorsque ce capot avant 18 est fermé, ils s'enclenchent avec la targette 28 lorsqu'elle est insérée par une fente dans un logement 32 ménagé en retrait dans le bas de 25 l'enceinte 2. Ainsi, le panneau avant 18 est fixé à l'enceinte 2 par l'intermédiaire de la targette 28 et de la charnière inamovible 30 monté le long du bord opposé du panneau avant 18.

Comme mentionné dans le brevet N° 4 452 371 30 précité, le logement 32 du cadenas est soudé à l'enceinte 2 et forme une ouverture en creux dans le bas de l'enceinte 2 afin de recevoir l'extrémité inférieure de la targette 28 et le cadenas 34 qui est monté dans un trou 36 de l'extrémité inférieure de cette targette. 35 Malgré l'inviolabilité supposée de l'ensemble décrit

dans le brevet précité et l'utilisation d'un métal trempé pour la targette 28, cette dernière ne s'est cependant pas avérée inaccessible à des vandales utilisant des meuleuses portatives. Etant donné que l'ergot 38 de la targette 28 restait exposé, il s'est avéré possible de couper cet ergot 38 à l'aide d'une meuleuse portative et de libérer ainsi la targette 28 et de mettre à découvert la boîte à pièces 24 et son cadenas (non représenté).

On a donc conçu d'ajouter le second logement fermé 40 à la partie supérieure de l'enceinte 2 et de supprimer l'ergot 38. Par conséquent, à présent, la targette 28 est insérée par la fente du logement inférieur 32 et est reçue dans le logement supérieur 40 à fente qui est également soudé à l'intérieur de l'enceinte 2. Le cadenas 34 est fixé à travers la targette 28 et un élément 31 de verrouillage qui est soudé à l'intérieur du logement 32.

Le logement en retrait 40, de même que le logement 32 du cadenas, est formé d'une pièce rapportée en tôle pliée qui est soudée à l'intérieur de l'enceinte 2 par des rebords 33 placés au-dessous du haut de l'enceinte 2. Il forme ainsi une cavité fermée présentant une fente qui est alignée avec les passants 26 pour recevoir la targette 28. Les logements 32 et 40 disposés en retrait protègent donc la targette 28 et le contenu de l'enceinte 2. Il convient de noter, au passage, que les logements 32 et 40 en retrait sont montés chacun dans un angle de l'enceinte 2 afin d'acquérir une rigidité supplémentaire. Il convient également de noter que l'enceinte n'est pas destinée à être impénétrable, mais seulement à retarder ou décourager un vandale potentiel, pendant une durée suffisante pour qu'il puisse être décelé par un surveillant de station ou autre.

La figure 1a représente les détails des organes intérieurs du logement 32 qui comprennent l'élément 31 de verrouillage soudé à l'intérieur du logement 32 en retrait. Une ouverture est formée à travers l'élément 31 de manière que, une fois la targette 28 insérée, le cadenas 34 puisse être passé à travers la targette 28 et l'élément 31 de verrouillage. Etant donné que l'élément 31 de verrouillage est également protégé par le logement 32 en retrait, le vandale est mis en échec.

On se référera à présent à la figure 3 qui est une coupe suivant la ligne 3-3 de la figure 1, sur laquelle on peut voir un certain nombre de persiennes 3 à air disposées par rapport aux logements 40 et 32 placés en retrait. On peut également considérer la figure 2 qui est une vue de face montrant les logements 32 et 40 ainsi que le compresseur 4 représenté en trait mixte.

Il ressort des figures 2 et 3 que l'enceinte 2 est essentiellement formée de trois parties qui sont découpées et pliées en forme avant d'être assemblées et soudées par points dans la configuration représentée. En particulier, l'enceinte 2 comprend une première partie qui est pliée pour former les côtés supérieur et droit et gauche. Le bas et le fond sont ensuite formés dans une deuxième partie et le panneau avant 18 est formé dans une troisième partie. Dans la forme actuellement préférée de réalisation, une tôle de 2,032 mm d'épaisseur est utilisée et s'est avérée suffisante contre la plupart des formes de vandalisme, tout en étant aisément apte à une mise en forme sans amincissement ou étirage dans les zones des divers plis nécessaires. Pour apporter une résistance structurelle supplémentaire, deux raidisseurs 42 sont formés dans le fond de l'enceinte 2 et le compresseur 4 est fixé sur ces raidisseurs. Enfin et du fait de la chaleur dégagée par le compresseur, les persiennes

3 sont formées dans les deux côtés afin de permettre une circulation d'air autour du compresseur 4.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées à l'enceinte décrite et représentée sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Enceinte inviolable, caractérisée en ce qu'elle comprend un corps (2) façonné en tôle métallique de façon à comporter au moins un côté pivotant (18) pour permettre l'accès à l'intérieur de l'enceinte, une targette allongée (28) dont une première extrémité présente un trou (36) destiné à recevoir un cadenas (34), des premier et second logements (32, 40) montés à l'intérieur de l'enceinte et décalés axialement dudit côté articulé, chacun des logements présentant une fente formée dans l'une de ses surfaces, le premier logement formant un évidement concave et renfermant un élément (31) de verrouillage qui peut être aligné avec la targette, et le second logement étant disposé à l'intérieur de l'enceinte, plusieurs passants (26) montés sur le côté articulé et pouvant être alignés avec les première et seconde fentes lorsque le côté articulé est fermé, la targette fixant le côté articulé à l'enceinte après que cette targette a été insérée dans la fente du premier logement, dans les passants et dans la fente du second logement, les premier et second logements protégeant ainsi sensiblement du vandalisme la targette et le cadenas.

2. Enceinte selon la revendication 1, caractérisée en ce que chacun des premier et second logements est constitué d'un élément formé en tôle qui est soudé à l'enceinte.

3. Enceinte selon la revendication 1, caractérisée en ce que chacun des premier et second logements est formé dans un angle des côtés opposés de l'enceinte.

4. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de verrouillage comprend un élément à angle droit soudé à l'intérieur du premier logement.

